

Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT-CNIG 2019-181
Date : 14 mars 2019
Affaire suivie par : Élisabeth Calvarin, Pierre Jaillard
Téléphone : 06 84 03 91 39
Courriel : e-calvarin@wanadoo.fr ; rapporteur.cnt@gmail.com ; pierre@jaillard.net
Page : 3

Groupe de travail « Normalisation »

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Objet : réunion du groupe de travail « Normalisation » de la CNT, le mardi 12 mars 2019, à 11 heures 30, salle K 308, IGN-73 avenue de Paris, à Saint-Mandé.

Ordre du jour proposé :

Consultation sur des contre-propositions de toponymes

1 – Des noms d'États en question et contre-propositions :

- la République démocratique fédérale du Népal, ou la République fédérale démocratique du Népal
- l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée, ou la Papouasie-Nouvelle-Guinée
- la Fédération de Saint-Christophe-et-Niévès, ou Saint-Christophe-et-Niévès

2 – Questions diverses

Complément de documentation :

- En ligne sur le site du CNIG : http://cnig.gouv.fr/?page_id=10561
- Analyse de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et courrier de M. Bizet (12 mars 2019)

1 – Des noms d'États en question et contre-propositions :

Après avoir salué l'intérêt du cabinet du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères pour les questions de toponymie, le président de la CNT invite le groupe de travail "normalisation" de la CNT à examiner ces trois questions.

- la République démocratique fédérale du Népal, ou la République fédérale démocratique du Népal

En politique, chaque mot est important, et l'ordre des mots l'est tout autant. Or :

- la forme officielle népalaise, seule langue officielle du Népal, est romanisée en *San̄ghīya Loktāntrik Gaṇatantra Nepāl* dans le système approuvé par la résolution ONU (II/11, 1972), amendé par la résolution ONU (IV/17, 1982) ;
- en anglais, la mission permanente du Népal aux Nations unies a confirmé, par sa note du 4 août 2008, que son pays serait dorénavant officiellement appelé *the Federal Democratic Republic of Nepal*, et non plus simplement *Nepal*.

Dans les deux langues, les deux adjectifs qualifient le nom *Gaṇatantra* ou *Republic*, « République », mais le plus important est celui qui est le plus proche de ce nom (*Loktāntrik* ou *Democratic*, « démocratique »).

Les formes onusiennes en espagnol et en arabe, langues dans lesquelles la syntaxe du groupe nominal est la même qu'en français, ordonnent les termes en conservant la proximité entre « République » et « démocratique ».

⇒ Aussi, la « République démocratique fédérale du Népal » traduit le mieux en français l'ordre des mots en népalais.

Notons que début juin 2008, le chef du service de traduction française aux Nations unies avait proposé de traduire ce nouveau nom officiel par « la République démocratique fédérale du Népal », sur le modèle de la République démocratique fédérale d'Éthiopie.

- l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée, ou la Papouasie-Nouvelle-Guinée

L'évolution de la forme longue de ce pays est signalée en mars 2013, par lettre de la mission permanente du pays en question au service du Protocole et de Liaison des Nations unies. La note indique la forme dans une des langues officielles du pays, l'anglais, *the Independent State of Papua New Guinea*. Le service de linguistique et de traduction des Nations unies fait connaître le nom en français, l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en espagnol, *el Estado Independiente de Papua Nueva Guinea*, et dans les autres langues en écriture non latine, mais dont leurs traductions se conforment toutes aux deux langues officielles du pays, l'anglais, *the Independent State of Papua New Guinea*, et le tokpisin *Independen Stetbilong Papuaniugini* (nous n'avons pas l'information quant à la 3^e langue officielle, le hiri motu).

La version de *Pays et villes du monde* (PVM) du 29 janvier 2016 reprend donc le document de travail du 4 décembre 2015 établi lors du GT de décembre 2015 et approuvé à la séance plénière de janvier 2016, et indique en forme longue « l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée ».

S'agissant du ministère chargé des Affaires étrangères, dès le 15 janvier 1998, le département Asie et Océanie proposait l'ajout de la forme longue : l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée ; la question avait alors été mise en attente pour vérification. Plus récemment, le *Journal officiel* n° 262 du 9 novembre 2017 publiait un décret du 7 novembre 2017 portant « nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée - M. JANVIER-KAMIYAMA (Philippe) ».

⇒ La CNT ne s'estime pas fondée à supprimer l'adjectif figurant dans les noms complets exprimés dans les langues officielles locales et déclarés par le pays aux Nations unies.

- la Fédération de Saint-Christophe-et-Niévès, ou Saint-Christophe-et-Niévès

La question de Saint-Christophe-et-Niévès est plus difficile.

Le chapitre I^{er} de la constitution du pays (<http://www.parliament.gov.kn/the-constitution/>) donne quatre formes du nom officiel en anglais : *Saint Kitts and Nevis*, *Saint Christopher and Nevis*, *or the Federation of Saint Christopher and Nevis*, *the Federation of Saint Kitts and Nevis*.

En 1983, le pays a déposé aux Nations unies, dans sa langue nationale officielle, l'anglais, le nom court *Saint Kitts and Nevis* et le nom long *the Federation of Saint Christopher and Nevis*. Les formes courtes et longues dans les cinq autres langues officielles ont été ajoutées ultérieurement par le service de terminologie, sans référence à la déclaration de 1983, conservée par les archives diplomatiques et non par celles du service de terminologie, et qui n'a pas été intégrée aux bases de données numérisées de l'ONU. Nous avons donc demandé à nos correspondants du service de terminologie de l'ONU de retrouver cette déclaration, recherche qui reste en cours à cette date.

Cependant, on trouve la forme longue employée dans de nombreux organismes internationaux (<http://www.imuna.org/resources/country-profiles/saint-kitts-and-nevis>). Au *Commonwealth of Nations*, le premier ministre présente son pays sous la forme développée *the Federation of...* (http://www.commonwealthofnations.org/country/st_kitts_and_nevis/).

En France, les arrêtés du MAE de novembre 1993 et de juin 1995 ainsi que les travaux provisoires de 2004 et l'arrêté publié au *Journal officiel* n° 223 du 24 septembre 2008 indiquent tous la forme longue « la Fédération de Saint-Christophe-et-Niévès ».

⇒ Sans autre information, il n'y a pas lieu de modifier en français la forme longue « la Fédération de Saint-Christophe-et-Niévès ».

2 – Questions diverses

La mission permanente du Guyana a déposé le 3 janvier 2018 au service du Protocole et de Liaison la forme longue du Guyana, en langue locale (l'anglais), qui est *the Co-operative Republic of Guyana* et dans les 6 langues de l'ONU, dont le français « la République coopérative du Guyana ».

La Commission nationale de toponymie examinera ces questions lors de sa prochaine séance, prévue le 16 avril 2019. Elle souhaiterait recueillir au préalable l'avis du ministère des Affaires étrangères.

Pas de validation ; ce sont les notes et informations du Rapporteur, co-présidente du GT « Noms de pays » du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG)